



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le douze avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-68

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 13 - VOTANTS : 41

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Marcia ESPINOSA, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI, Mme Marie-Christine KADLER
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

Absents excusés :

APT : M. Laurent DUCAU, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Laurence GREGOIRE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
LIOUX : M. Francis FARGE
ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

Procurations de :

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Henri GIORGETTI donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Mathias HAUPTMANN
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180412-2018-68-BF
Date de télétransmission : 18/04/2018
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M49,

Considérant, la proposition de Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Assainissement Collectif DSP » de la Communauté de Communes qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section « Fonctionnement » : 244 888,00 €
- Section « Investissement » : 1 152 444,00 €

Vu, l'avis favorable de la commission Finances en date du 28 mars 2018,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe « Assainissement Collectif DSP » de la Communauté de Communes par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.